L'ÉCHO DU SOMMET

Octobre 2023







LE CLUB DES 50+ DE ST-MOISE VOUS INVITE À UNE

SOIRÉE DANSANTE

LE 21 OCTOBRE 2023 À 19H30



EN SPECTACLE:

DANY BÉLANGER

SERVICE DE BAR SUR PLACE
ADMISSION 7\$

BIENVENUE À TOUS LES ÂGES

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-MOÏSE

SOMMAIRE

Des nouvelles de votre municipalitéPag	ge	3
Initiation chant choralePa	ge	4
Avis publicPa	ge	5
Chronique municipalePa	ge	6
Vaccination grippePa	ge	7
Paniers de NoëlPa	ige	8
Mot VERT du moisPa	ige	9
Clés perduesPa	ige ′	10
PublicitésPa	ge 1	1
PublicitésPages	12-1	5
HalloweenPag	ge 1	3

L'ÉCHO DU SOMMET

Mise en pages, Commanditaires, Impression et Comptabilité : Municipalité de Saint-Moïse

Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous :

<u>Par Internet</u>: journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles, questions, commentaires, etc.)

En personne: au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

<u>Téléphone</u>: 418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

st-moise.com

Bonne lecture!



Prochaine date de tombée : 1er novembre 2023



Pascal Bérubé

Député de Matane-Matapédia





INFORMATIQUE JULIEN SIROIS

WWW.INFORMATIQUEJS.COM

- -VENTE
- -RÉPARATION
- -SONORISATION
- -CRÉATION DE SITE WEB
- 418-750-7569



THIST-MOÏSE Des nouvelles de votre municipalité

BOÎTE AUX LIVRES Centre municipal (120 rue Principale) et Centre sportif (15 rue Fraser)

Bibliothèque « libre-service » pour encourager et partager le plaisir à la lecture.

Prenez un livre et après la lecture, remettez-le dans la boîte.

Vous pouvez aussi offrir un ou des livres pour que d'autres personnes en profitent, simplement les mettre dans la boîte.



CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du 4 au 5 novembre

On recule l'heure

PENSEZ À VÉRIFIER VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 6 novembre, 4 décembre

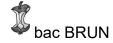
Les séances ont lieu à 19 h 30 au Centre municipal, 120 rue Principale.

Nadine Beaulieu, dg / gref-trés

Calendrier des collectes







Octobre							
D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3 🖉	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	2	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	3∜					

Novembre								
D	L	M	M	J	V	S		
			1	2	3	3 4		
5	6	7	8	9	10	11		
12	13	14	15	16	1	18		
19	20	21	22	23	24	25		
26	27	2₽	29	30				

*** MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte ***

Votre enfant aime chanter...

Le comité du « Souper Show » offre gratuitement aux élèves fréquentant L'école Sœur-Rachel-Fournier des cours ayant pour but d'initier les enfants au « CHANT CHORAL » consacré à la musique populaire francophone ou à un répertoire varié.



Matapédienne d'origine, madame Noémie Sheila Rioux, auteure-compositriceinterprète sera présente à l'école le « JOUR 2 » pour donner la formation en chant choral aux élèves.

Nous invitons donc les jeunes à participer nombreux à cette activité enrichissante qui débutera le 16 octobre.

Le comité du Souper Show

Liette Courcy, Micheline Michaud, Colombe Harvey, Patricia Charest, Béatrice Gagné et Claire Turcotte.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procèdera à l'adoption du règlement numéro 2023-03 qui permet de créer une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

Donné à Saint-Moïse, ce 5 octobre 2023

Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière



Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) Q-2, r.35.2

La présente chronique s'adresse aux citoyens dont la propriété est non desservie en aqueduc.

Le 2 mars 2015 entrait en vigueur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en remplacement du Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6). Il vise particulièrement à assurer la protection des eaux prélevées à des fins de consommation humaine ou à des fins de transformation alimentaire. Cependant, il s'applique à tout prélèvement d'eau.

Un certificat d'autorisation délivré par la municipalité est nécessaire avant d'effectuer l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau souterraine, de surface, de géothermie et modification substantielle, soit l'approfondissement d'un puits, sa fracturation, son scellement ou obturation qui ne sont pas soumis à l'autorisation du ministre.

Les documents accompagnant la demande certificat d'autorisation doivent être préparés et signés par une personne membre d'un ordre professionnel compétant en la matière et dans certains cas par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Toute nouvelle installation de prélèvement d'eau doit demeurer accessible pour des fins d'inspection, d'entretien, de désinfection ou de réparation des équipements ainsi que le cas échéant, pour son obturation ou son démantèlement (art 14)

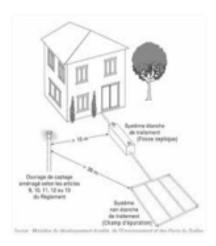
L'installation doit être munie en tout temps d'un couvercle résistant aux intempéries, aux contaminants et à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau (art.18).

La finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour de l'installation (art.18)

L'installation doit être repérable visuellement (art. 18). Toutefois, il est possible pour le propriétaire de respecter les conditions de l'article 18 en indiquant sa localisation, par exemple, au moyen d'un poteau aménagé à proximité de l'installation de prélèvement qui préciserait sa localisation.

Si une activité de fracturation hydraulique est effectuée à partir de l'installation, de l'eau répondant aux normes de qualité d'eau potable prévues au Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r.40) doit être utilisée (art. 18).

Si le propriétaire n'a plus l'intention de l'entretenir ou exploité son puits selon les conditions de l'article 18 du RPEP, il doit s'assuré de faire obturer son installation de prélèvement d'eau selon l'article 20 du RPEP. Une installation de prélèvement d'eau souterraine effectué à des fins de consommation humaine doit être conçue avec des matériaux appropriés à l'alimentation en eau potable.



Elle doit être nettoyée et désinfectée avant sa mise en opération afin d'éliminer toute possibilité de contamination de l'eau. Il en va de même de tout équipement accessoire installé plus de 2 jours après le nettoyage et la désinfection d'une telle installation (art.22).

Tous types de prélèvement d'eau doivent être suivis d'un rapport transmis à la municipalité dans les 30 jours suivant la fin des travaux et accompagnés de documents selon leur type de prélèvement (art. 21, 30).

Le RPEP n'oblige pas le propriétaire d'un nouveau puits à prélever des échantillons dans les 30 jours suivant sa mise en marche et à les faire analyser par un laboratoire accrédité. Néanmoins, cette opération, lui est recommandé afin de s'assurer que l'eau qu'il consommera et que ses visiteurs consommeront sera potable (article 3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable). Si un visiteur était malade après avoir bu de son eau, le propriétaire pourrait en être tenu responsable.

Début de la vaccination contre les virus respiratoires

Dates à retenir:

- Dès maintenant, la prise de rendez-vous est disponible sur Clic Santé
- À partir du 2 octobre, la vaccination débutera dans les milieux de vie (CHSLD, maisons des aînés, etc.)
- Dès le 10 octobre, la vaccination commencera pour tous

Pour plus d'information: Québec.ca/CampagneVaccination



Québec 🔡



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Paniers de Noël 2023 INSCRIPTIONS

Dates d'inscription : 16-23-30 octobre 6-13-20-27 novembre

> 8h30 à 11h30 13h00 à 15h00

L'inscription à lieu les lundis seulement

Preuves obligatoires : Revenu mensuel Bail ou preuve de résidence Allocations familiales

Téléphone : 418-629-1331 # **101** Adresse : 54 rue du Pont, Amqui



Amqui, 03 octobre 2023 – Noël sera bientôt à nos portes et le temps de faire votre inscription pour obtenir un panier de Noël débutera le 16 octobre prochain et prendra fin le 27 novembre 2023.

Important, les gens de toutes les municipalités de la Vallée sont admissibles.

La procédure est simple....

Les personnes qui possèdent un dossier à Moisson et que leur dossier est à jour peuvent simplement téléphoner pour s'inscrire.

Les personnes qui possèdent un dossier à Moisson MAIS que leur dossier ne contient pas les preuves nécessaires doivent se présenter pour compléter le formulaire avec les preuves manquantes.

Les personnes qui ne possèdent pas un dossier à Moisson doivent se présenter pour compléter le formulaire avec les preuves obligatoires.

Moisson Vallée Matapédia désire rendre la période des fêtes agréable pour tous en ces temps un peu plus difficiles il est donc important de respecter la période d'inscription.

- 30 -

Renseignements:

Brigitte Pellerin

Directrice, Moisson Vallée Matapédia

Tel.: (418) 629-1331 # 103

Le Mot vert du mois

« Les portraits des friperies du Bas-St-Laurent »

Bonjour à toutes et tous,

En avril dernier, Co-Éco ont publié le « *Portrait des textiles postconsommation des citoyens du Bas-Saint-Laurent* ». Nous avons participé à quelques étapes de cette recherche visant à mettre les bases pour répondre à une problématique grandissante : Les friperies reçoivent plus de vêtements que leur capacité à les valoriser par la vente ou d'autres alternatives. Voici quelques constats intéressants de ce portrait :

50 % des textiles reçus en friperie sont actuellement revendus

Ça représente environ 625 tonnes annuellement. Environ 5%, soit plus ou moins 65 tonnes, sont valorisées en chiffons ou guenilles et 20% des textiles, soit environ 250 tonnes, sont transférés vers d'autres endroits. Les friperies envoient à l'enfouissement environ 25% des textiles reçus, soit environ 310 tonnes.

1/3 des dons reçus en friperie sont de mauvaise qualité

On parle de vêtements troués, tâchés, très ou trop usés, souillés ou odorants qui ne peuvent être revendus ou valorisés. Ça représente une surcharge de travail pour les travailleurs des friperies, souvent bénévoles, qui tiennent à bout de bras cette filière de valorisation. C'est d'ailleurs un important constat qu'il devrait y avoir une campagne de sensibilisation pour inciter les citoyens à mieux trier leurs textiles avant de les envoyer à la friperie. Les friperies ne sont pas des poubelles!

Les citoyens génèrent trop de textiles post-consommation

La surconsommation c'est aussi dans les vêtements. Ce besoin d'être à la mode, se départir plutôt que réparer, l'achat à faible coût et qualité médiocre, acheter un morceau pour une soirée et ne plus jamais le remettre, etc. Autant de raisons qui complexifient inutilement la situation. Nous avons un bel effort collectif à faire!

Vous pouvez consulter le portrait dans son ensemble : co-eco.org/portrait-textiles/

À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web: www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mrcmatapedia.gc.ca

Tél.: 418 629-2053, poste 1138

Facebook: @RITMRMatapediaMitis







CLÉS PERDUES 418-776-2533



JEAN-PHILIPPE HALLE ET KAVEN MC NICOLL PHARMACIENS

99, RUE DE L'ÉGLISE SAYABEC, (QUÉBEC) GOJ 3KO

Tél.: (418) 536-1414 Fax: (418) 536-3410



NOVANOTAIRES

Siège social

302-1555, boul. Jacques-Cartier Case postale 363 Mont-Joli, Québec, G5H 3L2

Tél.: 418-775-4151

Téléc.: 418-775-4237





MAISON FUNÉRAIRE

JOSEPH ST-AMAND ET FILS LTÉE

THANATOLOGUE

BUREAU ST-MOÏSE: (418)776-2132

FAX: (418) 776-2132

SALON ST-DAMASE: (418)776-5332

114, PRINCIPALE, ST-MOÏSE

e-mail: jst-amand@globetrotter.net







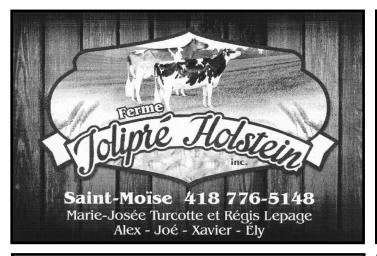
Garage Yannick Ouellet Inc.

Mécanique générale
Usinage de pièces
Fabrication de boyaux hydrauliques

Garage: (418) 776-2035

Fax: (418) 776-2035

146, Rte 297 St-Noël G0J 3A0





420, route 132 Ouest Amqui (Québec) G5J 2G6

418 629-2053

418 629-3195

administration@mrcmatapedia.quebec MRCMATAPEDIA.QC.CA

ESPRIT DE COLLABORATION - SOLIDARITÉ- TRANSPARENCE ÉCOUTE - OUVERTURE D'ESPRIT - LEADERSHIP ÉQUITÉ - COMPÉTENCE - PROFESSIONNALISME





CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL TARTIGOU 9985

M. Clément Harvey

GRAND CHEVALIER

M. Louis-Marie Lévesque, secrétaire financierM. Régis Harvey, secrétaire trésorier

TOILETTAGE CANIN



TONTE

COUPE DE GRIFFES

BAIN

Nadine Beaulieu 60 rue Principale, Saint-Moïse 418-776-2106 / 418-631-9771

prenez rendez-vous

REMORQUAGE

D'URGENCE 24 H

ASSITANCE ROUTIÈRE

MÉCANIQUE SPÉCIALISÉE

PNEUS DE TOUS GENRES

VITRES D'AUTO





Demandez votre **CARTE V.I.P.** accumulez vos rabais échangeables, détails en magasin.

LES PROMOS DE CHAQUE SEMAINE : (-\$\$\$) 64, RTE 132 EST, SAYABEC, QC.

rbouchardauto@outlook.com



Centre de la Petite Enfance de Saint-Moïse

Cellulaire: 418 631-4350

<u>Bureau Coordonnateur de la MRC de la Matapédia</u> 55, rue Principale, St-Moïse, Qc, GOJ 2ZO

Téléphone : (418) 776-2903 Télécopieur (418) 776-5412

Centre de la Petite Enfance de Sayabec

6c, rue Keable, Sayabec, Qc, GOJ 3KO

Téléphone : (418) 536-2006 Télécopieur : (418) 536-1818

21 places en installation à Saint-Moïse, 31 places en installation à Sayabec et 290 places en milieu familial réparties sur la MRC de la Matapédia PECONHU

cpelenfantjoue@globetrotter.net www.enfantjoue.com et

Québec 🔡

www.bureaucoodonnateurdelamatapediaservicesdegardelenfantjoue.info



Léo Tremblay Meubles Inc. 5 Boul. Joubert est Sayabec

Téléphone: (418) 536-3555

Fax: (418) 536-3625

1 866 295-3555

Site Internet: accentmeubles.com

479, Rte 132 Ouest St-Moïse, Québec G0J 2Z0 RBQ: 1356 9629 96





Harvey & Fils Inc.

Entrepreneurs électriciens et en construction

Bureau : (418) 776-2115 Jean-Rock : (418) 776-2014

Fax: (418) 776-5605 Régis: (418) 776-2885

Courriel: harveyetfils@globetrotter.net



ALLIANCE GRO-TECH

Nathalie Landry directrice générale

Saint-Noël (Québec)
G0J 3A0 Courr

Meunerie : (418) 776-2929 Sans frais : 1 877 976-2929 Télécopieur : (418) 776-2931

Courriel: nathalie.landry@alliance-landry.com



À LOUER

À l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, 8 rue HLM,

logements de 3 1/2 pièces disponibles Vous pouvez me joindre aux numéros suivants :

418-756-3016 direction@ohmatapedia.com

Annie Castilloux, directrice



Gaz-Bar St-Amand

9437 0228 Québec Inc.

Essence avec service

420, route 132

Saint-Moïse (Qc)

G0J 2Z0

Tél. 418 776-2147

COOP ALIMENTAIRE DE ST-NOËL

7, de l'église,

C.P. 10, St-Noël (QC) GOJ 3A0

Téléphone (418) 776-2005 Fax : (418) 776-2192

Heures d'ouverture :

Lundi au samedi de 8 h à 21 h Dimanche : 10 h à 18 h

SERVICES OFFERTS

BANNIÈRE AMI

Épicerie - Boucherie - Bière et vin - Loterie -Cretons <u>MAISON</u> - Vidéos Bingo radio - Feux d'artifice

PRODUITS MAISON

Divers mets préparés (chauds) le midi et en comptoir - Sauce spaghetti Livraison directe de Pharmacie Jean-Philippe Hallé et Kaven Mc Nicoll de Sayabec.

> Société des Alcools du Québec Permis de chasse et de pêche

Au plaisir de vous servir!

Fraser Transport-Excavation

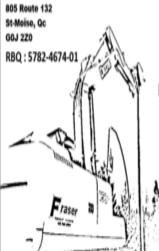
EXCAVATION

(418) 740-2054

9388-2520 Québec Inc.



- Excavation résidentielle
- Installation septique et test de sol
- · Drainage agricole
- Construction et réfection de chemin
- Démolition



MATIÈRES EN VRAC LIVRÉES

- Terre à gazon
- Gravier 0-3/4 à 0-4 po.

15

- Pierre concassée
- Pierre de rocaille

